

COMPTÉ ADMINISTRATIF GÉNÉRAL 2021				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat antérieur reporté		200 662.49	56 898.24	
Opérations 2021	89 421.43	157 645.97	65 218.43	75 457.91
TOTAUX	89 421.43	358 308.46	122 116.67	75 457.91
		268 887.03	-46 658.76	
Excédent au 31/12/2021	222 228.27			

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2021.

COMPTÉ DE GESTION 2021 – BUDGET GÉNÉRAL :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Général émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Général en 2021.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **268 887.03 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 68 224.54 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 200 662.49 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **268 887.03 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-46 658.76 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E **-46 658.76 €**

AFFECTATION = C

=G+H **268 887.03 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

46 658.76 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

222 228.27 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 :

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas modifier les taux des taxes locales directes pour l'année 2022.

Les taux des taxes locales directes 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : **33,84 %**,
- Taxe foncière (non bâti) : **17,57 %**,

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2022 :

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter les subventions allouées aux associations pour 2022 afin de pouvoir élaborer le budget primitif 2022.

Les associations concernées par ces subventions sont :

- FNATH dont le siège social est à BAUME-LES-DAMES et qui a pour objet d'aider les personnes victimes des accidents de la vie pour la somme de **50 €**,
- L'A.C.C.A. dont le siège social est à OUGNEY-DOUVOT, association de chasse du village pour la somme de **300,00 €**,
- BRICOLI-BRICOLAU dont le siège social est à OUGNEY-DOUVOT et qui est une association de loisirs créatifs pour la somme de **250 €**,
- Souvenir Français, dont le siège social est à BOUCLANS pour la somme de **20 €**,
- Et la S.P.A. dont le siège social est à BESANCON pour la somme de **580 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote des subventions 2022 et s'engage à prévoir les sommes au Budget Primitif 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Général 2022 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2022				
	FUNCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2021 reporté		222 228.27	46 658.76	
1068 Excédent de fonctionnement				46 658.76
Opérations 2022	259 728.00	172 219.00	163 300.00	163 300.00
TOTAUX	259 728.00	394 447.27	209 958.76	209 958.76
		134 719.27		0.00
Solde au 31/12/2022				134 719.27

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2021– BUDGET EAU :

Le Maire donne la présidence à Mr CARTIER Michel, 1^{er} Adjoint, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget Eau et l'approuve à 10 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2021				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat antérieur reporté		29 881.99		9 560.40
Opérations 2021	37 475.64	28 364.22	59 689.96	15 858.26
TOTAUX	37 475.64	58 246.21	59 689.96	25 418.66
		20 770.57		-34 271.30
Déficit au 31/12/2021				-13 500.73

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2021.

COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET EAU :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Eau émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Eau en 2021.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : **20 770.57 €**

a. Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 111.42 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	29 881.99 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	20 770.57 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-34 271.30 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-34 271.30 €
AFFECTATION (2) = d.	20 770.57 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	20 770.57 €

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET EAU :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Eau 2022 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF EAU 2022				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2021 reporté			34 271.30	
1068 Excédent de fonctionnement				20 687.82
Opérations 2022	30 750.00	30 787.00	109 887.00	124 800.00
TOTAUX	30 750.00	30 787.00	144 158.30	145 487.82
	37.00		1 329.52	
Solde au 31/12/2022	1 366.52			

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Francis TROUILLOT